Pourquoi handicap.brussels ?

Le projet handicap.brussels est né d'un constat : **les personnes en situation de handicap ont besoin d'une source d'informations centralisée sur les aides et les services existants à Bruxelles**. Ce constat est ancien, mais il a été fortement mis en lumière par l'étude sur le cadastre des besoins des personnes en situation de handicap à Bruxelles, réalisée en 2022.

La complexité institutionnelle en Région bruxelloise complique nettement l'accès à l'information. Tout au long de sa vie, une personne en situation de handicap vivant à Bruxelles doit s'adresser à un grand nombre d'organismes publics différents pour obtenir une aide complète en fonction de ses besoins spécifiques : le SPF Sécurité sociale, le Service PHARE, Iriscare, la COCOF, la COCOM, Actiris, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région bruxelloise, la commune, Bruxelles Formation, Bruxelles Logement… Sans compter les organismes privés qui participent activement au dispositif d'aides aux personnes en situation de handicap : les mutuelles, les centaines d'associations agréées et subventionnées par différents pouvoirs publics, etc.

Il n'existe pas à Bruxelles un dispositif qui centralise toute l'information concernant les aides et services pour les personnes en situation de handicap. L'objectif de handicap.brussels est de combler ce vide.

À qui s'adresse handicap.brussels ?

Le site www.handicap.brussels s'adresse en priorité **aux personnes en situation de handicap et à leurs proches**.

L’information est organisée en douze grandes thématiques pour répondre au plus près aux besoins rencontrés au cours de leur vie.

Quelles sont les informations que je peux trouver sur handicap.brussels ?

Le site www.handicap.brussels (http://www.handicap.brussels) s’efforce de proposer un panorama complet des aides et services disponibles en Région bruxelloise pour les personnes en situation de handicap. Les visiteurs du site peuvent donc prendre connaissance de leurs droits et de ce à quoi ils pourraient avoir accès en fonction de leurs besoins.

Cependant, les visiteurs du site ne trouveront pas une information complète sur ces aides et services. Après une brève explication, nous renvoyons les visiteurs vers le site des organismes ou associations qui octroient ces aides et services. Là, les personnes pourront trouver une information complète sur ce qu'elles recherchent : les conditions d'octroi et les procédures d'obtention d'une aide, les formulaires d'inscription, les particularités, etc.

À quel type de handicap s’adresse handicap.brussels ?

Le site www.handicap.brussels (http://www.handicap.brussels) s’adresse à toutes les personnes, quel que soit le handicap.

Il n’est pas possible d’isoler l’offre d’aides et de services pour un seul type de handicap. En effet, la plupart des dispositifs d’aide aux personnes en situation de handicap sont conçus dans une visée généraliste, pour s’adresser à tout le monde, quel que soit le handicap. Les catégories d’agrément sont généralistes, s’adressant à tous. La plupart des pages sont donc pertinentes pour l’ensemble des handicaps.

Cependant, des associations peuvent avoir fait le choix de s’adresser à une catégorie spécifique de handicap. Dans ce cas, nous nous efforçons de le signaler.

Le site handicap.brussels est-il aux normes d’accessibilité numérique ?

Oui, le site www.handicap.brussels (http://www.handicap.brussels) répond aux normes d’accessibilité numérique telles qu’énoncées par la directive européenne EU2016/2102. Il s’agit des normes WCAG 2.2 niveau AA.

Pour assurer le respect de ces normes, le développement du site www.handicap.brussels (http://www.handicap.brussels) a été accompagné depuis la toute première étape de sa création et tout au long du processus par un consultant **spécialiste de l’accessibilité numérique (AnySurfer)**. Avant sa mise en ligne, le site www.handicap.brussels (http://www.handicap.brussels) a fait l’objet d’un audit d’accessibilité complet d’AnySurfer, qui nous permet d’afficher le label d’accessibilité AnySurfer.

Au-delà des normes légales en vigueur, le site www.handicap.brussels (http://www.handicap.brussels) proposera, à terme, **une interprétation et une traduction intégrales en langue des signes et en langage facile à lire et à comprendre (FALC)**.

Comment fonctionne l’interface en langue des signes et en FALC ?

Nous nous efforçons de proposer nos contenus avec une interprétation en langue des signes et une traduction en langage facile à lire et à comprendre (FALC).

Depuis n’importe quelle page du site www.handicap.brussels (http://www.handicap.brussels), il vous est possible de passer en mode langue des signes ou en mode FALC : il suffit de cocher la case correspondante dans le coin

supérieur droit de votre écran. Vous passerez immédiatement dans le mode souhaité, tout en restant sur la page et à l'endroit précis que vous étiez en train de consulter. Vous pouvez repasser en mode ordinaire en décochant la case.

Le contenu en langue des signes propose des vidéos en regard des contenus qui sont interprétés. Le texte qui fait l'objet de l'interprétation apparaît avec une légère surbrillance. Ainsi il vous est possible de suivre l'interprétation dans le texte, mais aussi de sélectionner l'interprétation en fonction du contenu qui vous intéresse.

Le contenu en FALC propose un texte adapté reprenant les idées principales du texte original. La mise en forme est également adaptée : la police d'écriture est plus grande, les interlignes plus espacés et les passages à la ligne fréquents. Des visuels (pictogrammes, images…) sont placés en regard du texte, permettant d'en faciliter la compréhension.

La production de ces versions complémentaires en langue des signes et en FALC peut **prendre un certain temps**. Cela dépend notamment de la disponibilité des interprètes et des traducteurs. Au cours des premiers mois d'existence du site, les contenus en langue des signes et en FALC seront progressivement introduits, au fur et à mesure qu'ils sont produits par nos partenaires. **L'objectif, à terme, est de couvrir l'ensemble des contenus présents sur le site.**

Où en sont les traductions en FALC et les interprétations en langue des signes ?

Nous nous efforçons de proposer nos contenus avec une interprétation en langue des signes et une traduction en langage facile à lire et à comprendre (FALC).

La production de ces versions complémentaires en langue des signes et en FALC peut prendre un certain temps. Cela dépend notamment de la disponibilité des

interprètes et des traducteurs. Au cours des premiers mois d'existence du site www.handicap.brussels (http://www.handicap.brussels), les contenus en langue des signes et en FALC seront progressivement introduits, au fur et à mesure qu'ils sont produits par nos partenaires. L'objectif, à terme, est de couvrir l'ensemble des contenus présents sur le site.

Voici l'état actuel de ces versions complémentaires :

- Interprétation en langue des signes : 99%.
- Traduction en langage facile à lire et à comprendre : 100%.

Je voudrais qu'une interprétation en langue des signes ou une traduction FALC existe pour un contenu spécifique

Si vous souhaitez disposer d'un contenu précis en langue des signes ou en FALC, vous pouvez en faire la demande en précisant l'adresse URL de la page pour laquelle vous souhaitez une traduction.

Pour faire cette demande, vous pouvez utiliser le formulaire de contact ou envoyer un email à l'adresse info@handicap.brussels. Nous nous efforcerons de placer le contenu visé en priorité.

Je voudrais qu'une association ou un organisme soit mentionné sur le site handicap.brussels

Si vous pensez qu'une associations ou un organisme devrait être mentionné sur le site www.handicap.brussels (http://www.handicap.brussels), vous pouvez nous le signaler en nous en transmettant les coordonnées.

Retenez que les associations et services privés (associatifs ou autres) renseignés sur le site www.handicap.brussels (http://www.handicap.brussels) font tous l'objet d'une

reconnaissance par un pouvoir public, sous quelque forme que ce soit (agrément, subventionnement, reconnaissance officielle…). Cela nous permet de garantir la qualité des services vers lesquels nous vous renvoyons.

Qui a créé handicap.brussels ?

Le projet handicap.brussels est le fruit d'une collaboration entre le Service PHARE (COCOF) et Iriscare (COCOM).

Qu'en est-il de l'information sur les aides et services organisés à Bruxelles par la Communauté flamande ?

Le site www.handicap.brussels (http://www.handicap.brussels) est une initiative de la COCOF et de la COCOM. Les associations reconnues par la COCOF proposent une offre de services en français, et celles reconnues par la COCOM proposent une offre de services en français et en néerlandais. L'ensemble de la population bruxelloise peut indifféremment faire appel aux associations reconnues par la COCOF ou par la COCOM.

De manière complémentaire, il existe à Bruxelles une offre d'aides et de services organisée par la Communauté flamande, dans le régime unicommunautaire néerlandophone. Cette offre est également accessible à l'ensemble de la population.

À ce stade, même si handicap.brussels prévoit une version néerlandophone, l'offre d'aides et de services organisée par la Communauté flamande n'a pas pu être intégrée au site.

Si vous recherchez de l'information sur les aides et les services pour personnes en situation de handicap organisés par la Communauté flamande, vous pouvez contacter **le *Brussels Aanmeldingspunt* (BrAP)**.

C’est quoi, Bruxelles Social ?

Bruxelles Social est une base de données répertoriant l’**offre de services en matière de politiques sociales et de santé en Région bruxelloise**. C’est un projet développé par l’Observatoire du social et de la santé de la COCOM.

Sur le site www.handicap.brussels (http://www.handicap.brussels), vous trouverez un très grand nombre de références vers des organismes et associations : la plupart de ces références renvoient vers la base de données de Bruxelles Social, et les informations de contact affichées sur le site www.handicap.brussels (http://www.handicap.brussels) proviennent en direct de la base de données de Bruxelles Social.